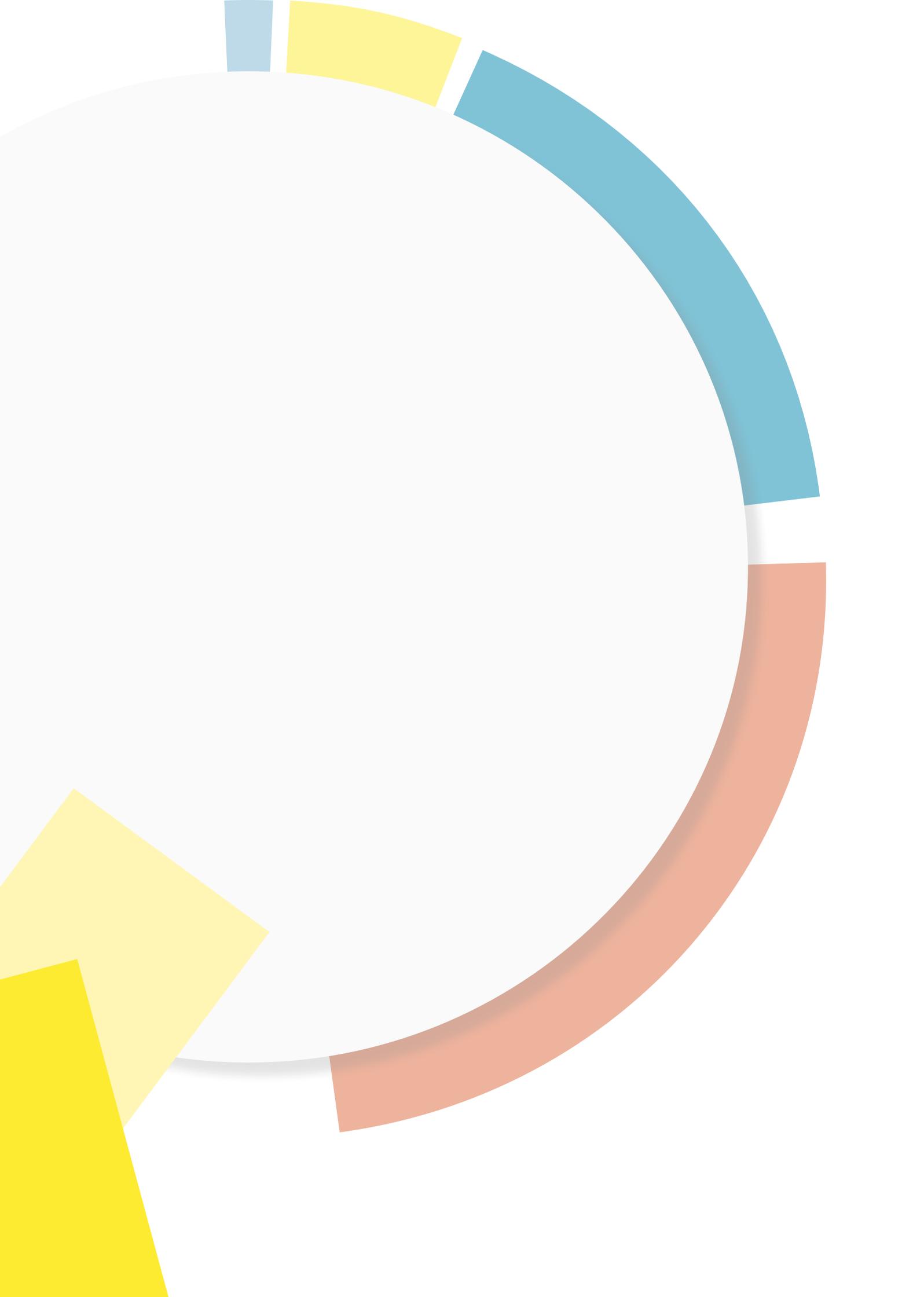


VILLE DE DOUAI

Le budget primitif 2024





SOMMAIRE

INTRODUCTION	p. 4
SITUATION FINANCIÈRE 2023	p. 5
PRÉSENTATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT	p. 6
BUDGET PRIMITIF 2024 : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	p. 8
Les recettes de fonctionnement	p. 8
Produits des services	p. 9
Impôts et taxes	p. 9
Fiscalités locales	p. 10
Dotations et participations	p. 11
Autres produits de gestion courante	p. 11
Reprise sur amortissement et provisions	p. 11
Atténuations de charges	p. 11
Les charges de fonctionnement	p. 12
Charges à caractère général	p. 13
Dépenses de personnel	p. 14
Autres charges de gestion courante	p. 15
Charges financières	p. 16
Frais divers	p. 16
Financement de la section d'investissement	p. 16
BUDGET PRIMITIF 2024 : LA SECTION D'INVESTISSEMENT	p. 17
Les dépenses d'investissement	p. 17
La dette	p. 17
Les recettes d'investissement	p. 18
Besoin de financement	p. 18
PRÉSENTATION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE	p. 19
Cadre de vie, transition écologique	p. 19
Sport, culture, événements	p. 20
Éducation, enfance et jeunesse	p. 21
Cohésion sociale	p. 22
Moyens généraux	p. 22

INTRODUCTION

La préparation budgétaire 2024 s'inscrit dans le prolongement de celle du budget primitif 2023.

Il faut tout d'abord souligner que la ville reste confrontée à :

- un contexte économique peu favorable où l'inflation demeure forte,
- des réformes nationales qui s'imposent à la Ville pour les dépenses de ressources humaines,
- l'absence de compensation de l'inflation dans les dotations de l'État.

Ces événements extérieurs continuent de contraindre les perspectives budgétaires à court et moyen termes. Ils invitent la Ville à la prudence afin de préserver ses marqueurs de bonne santé financière.

Si les résultats 2023 ont permis de limiter la dégradation des ratios d'épargne de la Ville, le maintien des leviers définis en début de mandat reste difficile :

- évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement,
- épargne nette plancher de 1,5 M€/an,
- délai de désendettement inférieur à 9 ans,
- pas d'augmentation de la fiscalité (sous réserve d'un contexte budgétaire stable).

Face à ce cadre budgétaire, la lettre de cadrage 2024 a fixé pour orientations de poursuivre les démarches entreprises en 2023 pour le maintien de la trajectoire des dépenses de fonctionnement tout en préservant le développement des politiques publiques dont les orientations ont été définies pour le mandat. Les équipes municipales se sont ainsi attachées à déterminer au plus juste les besoins de crédits nécessaires à l'exercice des missions courantes et des politiques publiques développées.

L'intégration du projet budgétaire 2024 dans la prospective budgétaire a remis en cause le respect des leviers. Ainsi, la question de la fiscalité a été au cœur des débats des arbitrages budgétaires finaux. Malgré une inflexion de nos ratios financiers, l'équipe municipale fait le choix fort de préserver la fiscalité en l'état et de ne pas augmenter les taux de fiscalité en 2024.

Les orientations budgétaires 2024 ainsi définies permettent à la ville de préserver ses politiques publiques et de poursuivre les actions menées en matière d'enfance, de jeunesse, d'éducation, et de social. En dépit d'un contexte peu favorable, les choix de l'équipe municipale permettent de proposer un budget 2024 dans la continuité des axes définis sur le mandat.

LA SITUATION FINANCIÈRE 2023

RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Les recettes de fonctionnement (hors cessions et annulations de rattachements) augmentent par rapport à 2023 de + 7,96 % passant de 62,9 M€ à 67,9 M€.

Plusieurs facteurs expliquent l'évolution 2023 :

- des recettes ponctuelles à l'exercice 2023 à hauteur de 3 M€,
- l'augmentation forfaitaire des bases fiscales (+7,1 %) : soit + 1,5 M€.

L'augmentation des recettes doit être interprétée au regard de produits propres à l'exercice 2023 à hauteur de 3M€. à périmètre constant l'augmentation ne serait que de + 2 M€, soit +3,19%.

Les dépenses de fonctionnement ont atteint un montant de 58,2 M€ contre 57 M€ en 2022, soit une augmentation de +2,19 %. Hors frais financiers et exceptionnels, les dépenses de gestion s'élèvent à 57,21 M€, soit +1,99 M€ de plus qu'en 2022.

Cette augmentation résulte d'un contexte inflationniste qui s'impose à la ville :

- inflation des dépenses d'énergie, des dépenses de denrées alimentaires, etc.,
- réévaluation des traitements des agents municipaux via la variation du point d'indice, du SMIC et des réformes statutaires.

Malgré ce contexte, l'évolution des dépenses est moins forte (2,19 %) que l'inflation annuelle 2023 (4,9 %). C'est le résultat de la mise en œuvre des choix budgétaires tels que le plan énergie, la maîtrise de l'évolution des heures supplémentaires et le recours aux contractuels.

Mais ce sont également les efforts quotidiens des services pour maintenir la trajectoire définie au cours du dialogue de gestion budgétaire.

Cette maîtrise des dépenses permet de contenir la croissance de la courbe des dépenses face à celle des recettes qui évoluent en grande partie grâce à la dynamique des bases fiscales.

L'épargne de gestion, solde entre les recettes et les dépenses de gestion, exprime le surplus sur le fonctionnement courant avant intégration des frais financiers. Ce ratio augmente de 10,91 % par rapport à 2022.

L'épargne brute mesure l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement. À hauteur de 6,62 M€ en 2022, ce solde augmente de 756 k€ par rapport à 2022.

Les dépenses réelles d'investissement (hors dette) s'élèvent à 12,13 M€ en 2023, en diminution de 1,2 M€ par rapport à 2022.

Les recettes réelles d'investissement, essentiellement composées du fonds de compensation de la TVA et de subventions d'investissement, totalisent 4,4 M€ avant intégration du résultat de fonctionnement N-1.

Cette baisse (-200 k€) est liée à la diminution des subventions perçues (-466 k€) en lien avec la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement ainsi que des retards de nos partenaires pour le versement des acomptes ou soldes transmis par les services de la ville.

La reprise des dépenses d'investissement en 2022 permet une augmentation du FCTVA (+ 281 k€).

En 2023, la Ville n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer les dépenses du plan pluriannuel d'investissement.

Elle a fait le choix d'utiliser son fonds de roulement afin de ne pas augmenter la charge de la dette au regard de l'envolée des taux d'intérêt sur les marchés financiers.

PRÉSENTATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 s'équilibre de la manière suivante, en cohérence avec le débat d'orientation budgétaire tenu le 23 février 2024.

	BP 2023 Voté	Projet de BP 2024
Section de fonctionnement	66 403 245,40 €	66 456 655,28 €
Section d'investissement	23 908 258,45 €	27 016 198,08 €

Dans le document réglementaire accompagnant le projet de délibération et la présente notice, vous trouverez :

LES ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

- Informations générales statistiques, fiscales et les ratios financiers.
- Tableaux d'ensemble de l'équilibre financier par nature en fonctionnement et investissement.
- Balance générale du budget.

LES ÉLÉMENTS DE VOTE

- Pour la section de fonctionnement :
 - vue d'ensemble en dépenses et en recettes,
 - dépenses et recettes ventilées par nature.
- Pour la section d'investissement :
 - vue d'ensemble en dépenses et en recettes,
 - dépenses et recettes ventilées par nature.
- Annexes :
 - éléments de bilan (présentations croisées par fonction, état de la dette, provision, etc.),
 - engagements hors bilan (la dette garantie),
 - autres éléments d'informations (états du personnel, etc.).

Le schéma page 7 synthétise les différentes dépenses et recettes de la section de fonctionnement et d'investissement pour le BP 2024, détaillées dans la présente notice.

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

PERSONNEL 35,08 M€

DÉPENSES DE GESTION 26,13 M€

CHARGES FINANCIÈRES 0,77 M€

AUTRES CHARGES 3,45 M€
(CHAPITRE 67, 68 ET 042)

AUTOFINANCEMENT 1,03 M€

66,46 M€

RECETTES

IMPÔTS ET TAXES 30,46 M€

REPRISE SUR PROVISIONS 0,27 M€

ATTRIBUTION DE COMPENSATION /
DOTATION DE SOLIDARITÉ
COMMUNAUTAIRE 12,5 M€

DOTATIONS & PARTICIPATIONS
19,07 M€

RECETTES DE GESTION 4,06 M€

AUTRES RECETTES 0,1 M€
(CHAPITRE 042)

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

REMBOURSEMENT DU CAPITAL
DE LA DETTE 3,78 M€

DÉPENSES OPÉRATIONELLES
13,32 M€

AUTRES DÉPENSES 3,68 M€
(CHAPITRE 040, 041, 10)

RESTES À RÉALISER 2023
6,23 M€

27,01 M€

RECETTES

AUTOFINANCEMENT 1,03 M€

EXCEDENT DE
FONCTIONNEMENT N-1 6,5 M€

SUBVENTIONS 1,77 M€

FCTVA & TA 1,77 M€

EMPRUNTS 8,27 M€

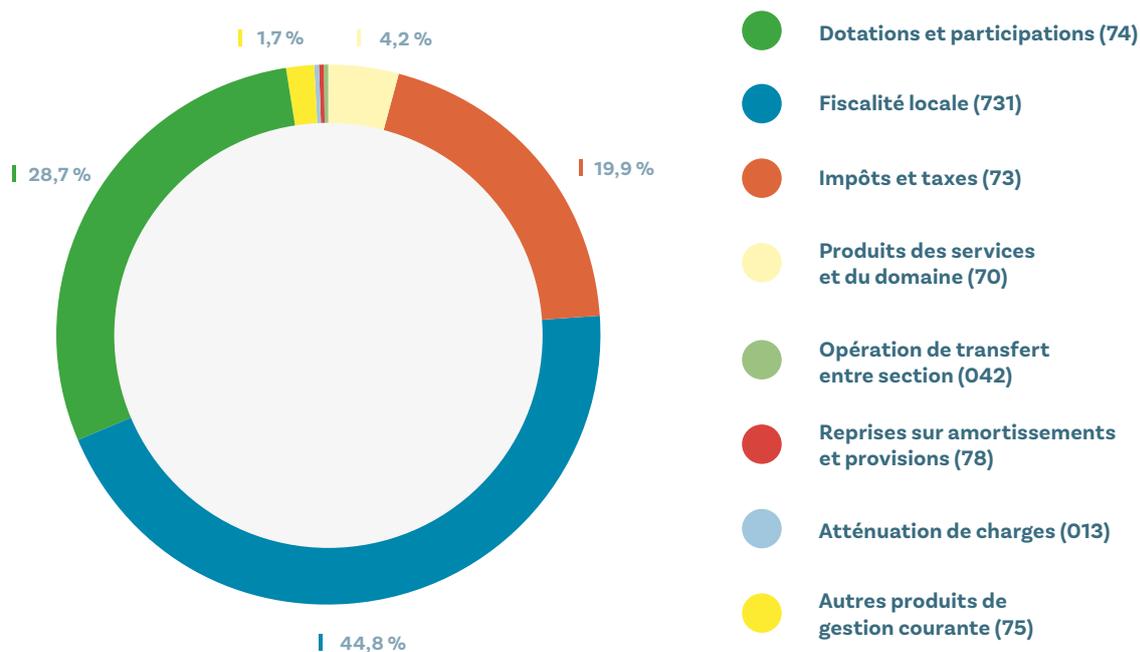
AUTRES RECETTES 4,61 M€
(CHAPITRE 040, 041)

RESTES À RÉALISER 2023
3,06 M€

LE BUDGET PRIMITIF 2024 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Au global, les produits de fonctionnement s'élèvent à 66,46 M€, soit une variation de +0,08 % par rapport au BP 2023.



Décomposition	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Évolution BP à BP	Évolution BP à BP
Produits des services et du domaine (70)	2 776 612,00 €	2 821 761,11 €	2 780 772,00 €	4 160,00 €	0,15%
Impôts et taxes* (73)	12 239 040,00 €	13 236 766,62 €	13 211 995,00 €	972 955,00 €	7,95%
Fiscalité locale** (731)	28 895 000,00 €	29 101 521,81 €	29 746 110,00 €	851 110,00 €	2,95%
Dotations et participations (74)	20 941 094,00 €	20 936 415,41 €	19 071 008,00 €	-1 870 086,00 €	-8,93%
Autres produits de gestion courante (75)	1 044 899,40 €	1 628 440,88 €	1 099 908,00 €	55 008,60 €	5,26%
Atténuation de charges (013)	173 900,00 €	167 596,91 €	179 000,00 €	5 100,00 €	2,93%
Produits financiers (76)	0,00 €	1 452,77 €			
Produits exceptionnels (77)	0,00 €	172 531,97 €	1 800,00 €	1 800,00 €	
Reprises sur amortissements et provisions (78)	302 000,00 €	312 471,56 €	269 062,28 €	-32 937,72 €	-10,91%
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	66 372 545,40 €	68 378 959,04 €	66 359 655,28 €	-12 890,12 €	-0,02%
Opération de transfert entre section (042)	30 700,00 €	391 000,17 €	97 000,00 €	66 300,00 €	215,96%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	66 403 245,40 €	68 769 959,21 €	66 456 655,28 €	53 409,88 €	0,08%

*recettes principalement issues de l'intercommunalité

** recettes fiscales dont le produit de la taxe foncière et le coefficient correcteur

Produits des services (Chapitre 70)

Les produits des services sont stables par rapport à 2023 à hauteur de 2,78 M€. Il s'agit du financement des services rendus aux usagers au travers des grilles tarifaires adoptées par le Conseil Municipal.

Pour l'exercice 2024, les recettes ont été travaillées sur la base du réalisé 2023 et de la fréquentation des équipements municipaux. Ces prévisions tiennent compte de la mise en place de choix volontaristes de la Ville en matière tarifaire.

Au-delà, ils transcrivent les choix budgétaires pour maîtriser les équilibres financiers de la ville, tels que l'organisation une année sur deux du trail urbain, la diminution du nombre de spectacles de la saison culturelle qui conduisent à diminuer le produit des services.

	BP 2023 Voté	Projet de BP 2024	Variation	
Archives	850 €	550 €	-300 €	-35,29 %
Ateliers municipaux	11 000 €	15 700 €	4 700 €	42,73 %
Bibliothèque	4 000 €	4 000 €	0 €	0,00 %
Concessions cimetières	65 050 €	70 000 €	4 950 €	7,61 %
Conservatoire	313 000 €	300 000 €	-13 000 €	-4,15 %
Remboursement mise à disposition d'agents auprès d'autres organismes	56 250 €	69 900 €	13 650 €	24,27 %
Education, enfance, jeunesse	1 003 132 €	1 019 422 €	16 290 €	1,62 %
Entretien d'espaces verts		15 000 €	15 000 €	
Evènementiel	23 000 €		-23 000 €	-100,00 %
Musée	36 000 €	35 000 €	-1 000 €	-2,78 %
Equipements sportifs	294 500 €	260 200 €	-34 300 €	-11,65 %
Théâtre	160 000 €	150 000 €	-10 000 €	-6,25 %
Occupation du domaine public	809 830 €	841 000 €	31 170 €	3,85 %
	2 776 612 €	2 780 772 €	4 160 €	0,15 %

Impôts et taxes (Chapitre 73)

Le produit des impôts et taxes est stable. Il recouvre les recettes liées à la péréquation horizontale. Ainsi, les recettes proviennent principalement de l'intercommunalité avec :



DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE :

1,2 M€ réparti entre la 7^e part et la 11^e part



ATTRIBUTION DE COMPENSATION :

11,3 M€

À cela s'ajoutera le reversement du fonds de péréquation intercommunale et du fonds national de garantie individuelle de ressources.

La variation de 972 k€, soit +7,95 %, s'explique par l'inscription de la 11^e part de DSC suite à la modification du mode de versement de Douaisis Agglo. Le fonds de concours était jusqu'alors imputé en section d'investissement.

Fiscalité locale (Chapitre 731)

La fiscalité locale augmente de +851 k€ pour l'exercice 2024. Elle comprend essentiellement la taxe foncière et le coefficient correcteur.

La prévision de ressources fiscales pour l'année 2024 est de 23,94 M€, soit une progression estimée à 1 M€ par rapport au BP 2023. Cette augmentation du produit fiscal découle principalement de la revalorisation nationale des valeurs locatives (+3,9%). Le coefficient correcteur, lié à la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, est estimé à 3,85 M€. Ce coefficient est destiné à garantir la neutralité budgétaire et fiscale de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2021, les recettes fiscales pour lesquelles la ville de Douai garde un pouvoir de taux sont les suivantes :

- **taxe foncière sur les propriétés bâties,**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties,**
- **taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.**

Les taux de fiscalité directe locale pour 2024 sont maintenus à leur niveau 2023 et s'établissent comme suit :

●
**TAXE D'HABITATION SUR LES
RÉSIDENCES SECONDAIRES**
28,95 %

●
**TAXE FONCIÈRE SUR LES
PROPRIÉTÉS BÂTIES**
48,84 %

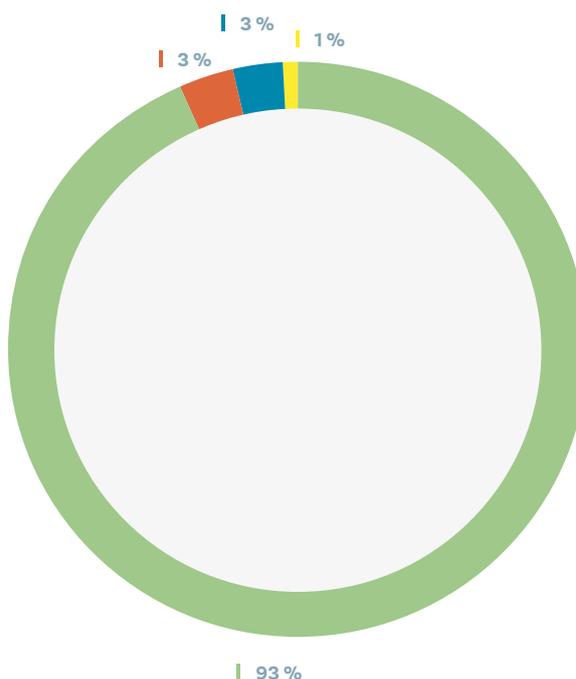
●
**TAXE FONCIÈRE SUR LES
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES**
58,51 %

Au-delà du produit de la fiscalité « ménage » viennent s'ajouter :

- **+70 k€ pour la taxe sur l'électricité** compte tenu de l'évolution des prix de l'énergie en 2022. La recette étant désormais liée à la fois aux quantités consommées et à l'évolution des prix.
- **-200 k€ pour les droits de mutation à titre onéreux** face au ralentissement du marché immobilier constaté en 2023, la prévision a été ajustée par rapport au réalisé 2023.
- Les autres postes restent stables : droit de place (125 k€) et taxe sur les publicités extérieures restent sur des niveaux proches du BP 2023.

Répartition de la fiscalité locale

● Contributions locales	27 800 000 €
● Droits de mutation	900 000 €
● Taxe électricité	846 110 €
● Autres	200 000 €



Ventilation des contributions locales



Taxe foncière sur les propriétés bâties 22,4 M€	Coefficient correcteur 3,85 M€	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 1 M€	Taxe foncière sur les propriétés non bâties 0,6 M€
---	--	---	--

Dotations et participations (Chapitre 74)

Ce chapitre budgétaire d'un montant de 19,07 M€ est en diminution de -8,93%, soit -1,9 M€ de BP à BP. Il regroupe les dotations de l'État ainsi que les participations financières de nos partenaires.

Cependant, il faut noter l'inscription au BP 2023 d'une recette non pérenne : la compensation versée par l'État au titre de l'inflation et de l'augmentation du point d'indice 2022. Ainsi, il avait été inscrit sur ce chapitre 2,2 M€ de recettes supplémentaires. Retraité de cette recette exceptionnelle 2023, ce poste varie de +1,94%, soit +362 k€.

Ce chapitre budgétaire comprend majoritairement les dotations versées par l'Etat au titre de la péréquation verticale. Elles évolueront en 2024 de 280 k€, soit +1,80%, pour atteindre un montant de 15,83 M€. Cela s'explique par l'abondement de la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Au-delà de la dotation globale de fonctionnement, la ville percevra 1,04 M€ d'autres participations étatiques telles que les exonérations de fiscalité, le fonds de compensation de TVA, etc.

Au titre d'autres organismes étatiques et de collectivités locales, la ville attend 2,2 M€ en 2024. Le soutien de nos partenaires financiers est stable de BP à BP.

On retrouve dans ces financements :

- les participations de la caisse d'allocations familiales,
- le remboursement de la Caisse des écoles pour les actions déployées par la ville en son nom,
- le soutien de l'Etat et de la Région pour le conservatoire.

Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)

Le chapitre budgétaire est en augmentation de 5,26 %, soit 55 k€ essentiellement due à l'évolution des revenus des immeubles qui tient compte de baux à venir tels que l'installation de « Passion BD » dans le local commercial de la Charpente.

Comme chaque année, une enveloppe de 70 k€ est ouverte en prévision de la perception de produits exceptionnels.

Atténuations de charges (Chapitre 013)

Ce poste concerne les remboursements de charges engagées par la ville pour ses agents. Le montant inscrit au BP 2024 est stable 179 k€.

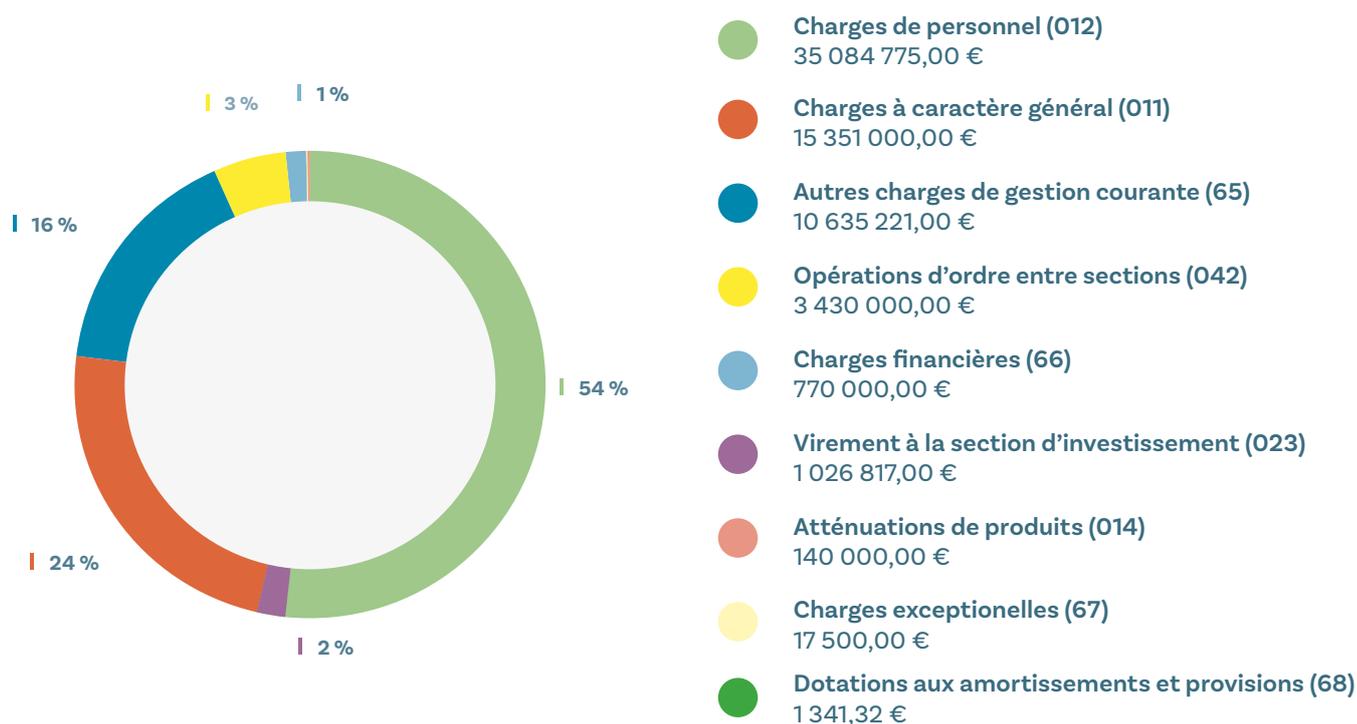
Reprise sur amortissement et provisions (Chapitre 78)

En 2024, il y a lieu de reprendre la provision inscrite en 2023 concernant le procès pénal pour homicide involontaire (M. Delzenne) pour lequel le tribunal a rendu un jugement écartant le risque pour la ville.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'établissent en 2024 à 66,46 M€, au sein desquelles les dépenses réelles sont en évolution de +3,26 %, soit 2 M€.

Décomposition	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Évolution en €	Évolution en %
Charges à caractère général (011)	16 390 614,07 €	14 375 978,56 €	15 351 000,00 €	-1 039 614,07 €	-6,34 %
Charges de personnel (012)	32 381 800,00 €	33 200 304,13 €	35 084 775,00 €	2 702 975,00 €	8,35 %
Atténuations de produits (014)	125 000,00 €	130 802,00 €	140 000,00 €	15 000,00 €	12,00 %
Autres charges de gestion courante (65)	10 044 060,93 €	9 508 857,21 €	10 635 221,00 €	591 160,07 €	5,89 %
TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION	58 941 475,00 €	57 215 941,90 €	61 210 996,00 €	2 269 521,00 €	3,85 %
Charges financières (66)	870 000,00 €	825 713,98 €	770 000,00 €	-100 000,00 €	-11,49 %
Charges exceptionnelles (67)	10 000,00 €	17 185,77 €	17 500,00 €	7 500,00 €	75,00 %
Dotations aux amortissements et provisions (68)	220 635,76 €	220 635,76 €	1 341,32 €	-219 294,44 €	-99,39 %
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	60 042 110,76 €	58 279 477,41 €	61 999 837,32 €	1 957 726,56 €	3,26 %
Virement à la section d'investissement (023)	2 661 134,64 €	0,00 €	1 026 817,96 €	-1 634 316,68 €	-61,41 %
Opérations d'ordre entre sections (042)	3 700 000,00 €	3 971 912,78 €	3 430 000,00 €	-270 000,00 €	-7,30 %
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	66 403 245,40 €	62 251 390,19 €	66 456 655,28 €	-56 409,88 €	-0,08 %



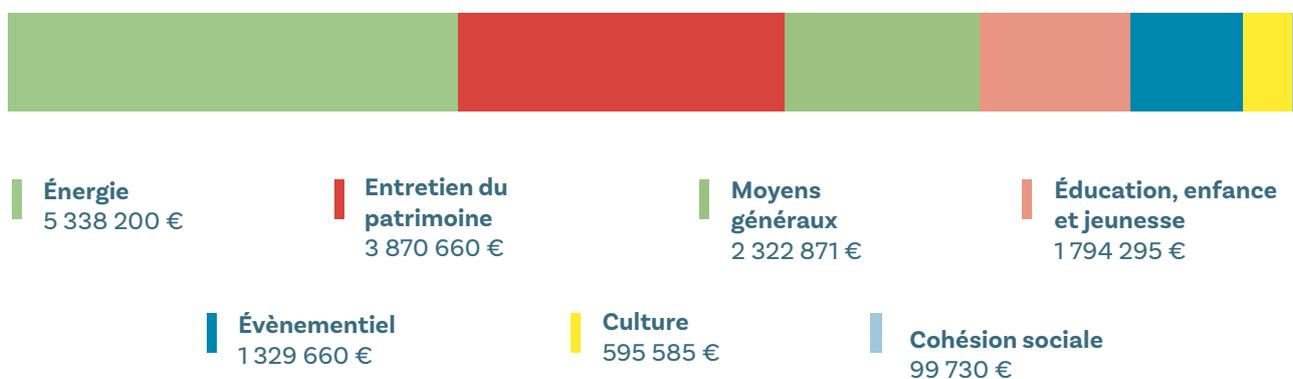
Charges à caractère général (Chapitre 011)

Les dépenses à caractère général correspondent aux dépenses courantes de la collectivité.

Au global, **elles sont en baisse de -1M€** grâce au dialogue de gestion mis en œuvre tout au long de la préparation budgétaire et à l'évolution favorable des dépenses énergétiques.

Pris plus en détails, ces postes budgétaires comportent les variations suivantes :

- **les dépenses d'énergie diminuent de -1,7 M€, soit -16,98%** de BP à BP grâce aux prix fixés dans le cadre du marché qui lie la ville avec l'UGAP pour la fourniture d'énergie,
- **les dépenses de restauration scolaire augmentent quant à elles de 38,33 %, soit +242 k€** en un an, (l'augmentation est liée à l'évolution des prix de denrées alimentaires),
- **les assurances augmentent** fortement, face aux difficultés des collectivités à s'assurer, le prix des primes d'assurances s'envole : **+181 k€** de BP à BP,
- **les frais d'études augmentent de 118 k€** pour tenir compte des besoins de diagnostics nécessaires aux bilans de politiques publiques et à la préparation de la reconduction du contrat de chauffage,
- **les frais liés aux manifestations et événements proposés évoluent de +87 k€** pour tenir compte des évolutions de prix notamment.



Le poste de l'énergie comprend notamment les dépenses d'eau (380 k€), d'électricité (2,5 M€) et de chauffage (1,97 M€).

Le poste de l'entretien du patrimoine prend en compte des achats de fournitures et contrats nécessaires à l'entretien du patrimoine immobilier et de la voirie (2 M€) ; l'entretien des espaces verts, parcs (1 M€).

Le poste des moyens généraux couvrent les dépenses telles que les assurances (664 k€), l'achat des vêtements de travail des agents de la Ville (140 k€), l'entretien du parc informatique (351 k€), la communication (315 k€), le règlement des taxes foncières (290 k€), etc.

Le poste de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse est notamment constitué des charges nécessaires à l'achat de fournitures scolaires (88 k€), de denrées alimentaires (864 k€), de produits d'entretien (77 k€), au coût des transports collectifs (115 k€), etc.

Le poste évènementiel comprend les charges nécessaires pour la mise en œuvre de la politique sportive (321 k€) dont l'entretien du matériels sportifs et équipement du parc Jacques Vernier (45 k€), l'organisation de manifestations (160 k€), etc. Il couvre également celles nécessaires aux autres manifestations et cérémonies patriotiques (1 M€) dont les frais de réception (138 k€), les prestations de nos partenaires (610 k€), etc.

Le poste culture tient compte des frais de la bibliothèque (49,6 k€), du conservatoire (50,7 k€), du musée (94,6 k€) et du théâtre (392 k€).

La cohésion sociale couvre des coûts tels que des frais d'études (50 k€), l'animation des conseils de quartiers, etc.

Dépenses de personnel (Chapitre 012)

Les dépenses de personnel d'un montant de **35,07 M€** sont en augmentation de **+2,7 M€** de BP à BP soit **+8,34 %**.

En 2024, la collectivité doit intégrer en année pleine les réformes 2023 qui ont des incidences fortes en matière budgétaire :

- l'augmentation du point d'indice de + 1.5 %,
- la revalorisation à hauteur de 9 points des indices de bas de grille,
- les augmentations du SMIC.

L'estimation de l'impact budgétaire est de **505 k€**.

À cela s'ajoutent, des coûts identifiés tels que :

- l'application au 1^{er} janvier de 5 points majorés supplémentaires à tous les agents : + 360 k€,
- l'augmentation du SMIC : + 135 k€,
- la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat : + 25 k€,
- la reprise des services privés/publics pour les agents recrutés : + 100 k€,
- l'augmentation de la cotisation CNRACL : + 154 k€.

Auxquels il conviendra d'ajouter le coût de l'organisation **des élections européennes : + 30 000€**.

L'évolution mécanique liée aux **avancements d'échelons** est également intégrée pour un montant estimé de **50 000 €**.

Malgré le contexte financier difficile, la ville a fait le choix de créer des postes supplémentaires afin de renforcer les équipes.

Enfin, la ville préserve un certain nombre d'actions en faveur de ses agents :

- en travaillant sur le « pouvoir d'achat » de tous les agents,
- en maintenant une politique dynamique de promotion de ses agents,
- en poursuivant la valorisation de l'emploi des jeunes via des contrats d'apprentissage et les stages,
- en continuant les actions en faveur du bien-être des agents avec une offre quotidienne,
- en proposant un budget de formation volontariste avec la mise en œuvre de programme de formations tels que la gestion du public difficile, la formation à la langue des signes, les formations « métiers » pour les directions des archives, des jardins cadre de vie et des ateliers municipaux, etc.

Comme en 2023, à l'heure du vote du budget primitif, la ville n'a pas connaissance de variations du point d'indice ou d'autres réformes statutaires qui viendraient impacter le budget des ressources humaines. Aussi, aucune marge n'a été prévue dans un souci de transparence de l'information comptable et de sincérité budgétaire.

Structure et évolution des effectifs

	1 ^{er} janvier 2023			1 ^{er} janvier 2024		
	Poste	ETP	%	Poste	ETP	%
A	89	80,64	12,77	97	87,74	13,04
B	102	93,55	14,63	98	89,26	13
C	506	477,86	72,60	549	507,14	73,79
TOTAL	697	652,05	100,00	744	684,14	100,00

Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Au global, ce poste de dépenses augmente de 5,89 %, soit un budget de 10,63 M€ pour 2024. Il couvre plusieurs types de dépenses telles que :

- la subvention d'équilibre du CCAS, qui augmente de 9,7 %, soit +424 k€ de BP à BP pour prendre en compte les évolutions en matière de ressources humaines et d'inflation sur l'alimentation, 4,8 M€
- les subventions versées aux associations qui varient légèrement pour prendre en compte l'inflation pour deux associations en difficultés et dont la ville est un partenaire fort : +1,91 %, 3,96 M€
- les participations de la ville auprès d'autres organismes, par exemple la convention de financement des écoles privées, qui progressent de +38 k€, soit 6,44 % en 2024,
- les aides aux loyers versées dans le cadre de l'installation de nouveaux commerces, 35 k€.
- les indemnités des élus, qui varient compte tenu de l'évolution du point d'indice en juillet 2023, soit +29,5 k€, 448 k€

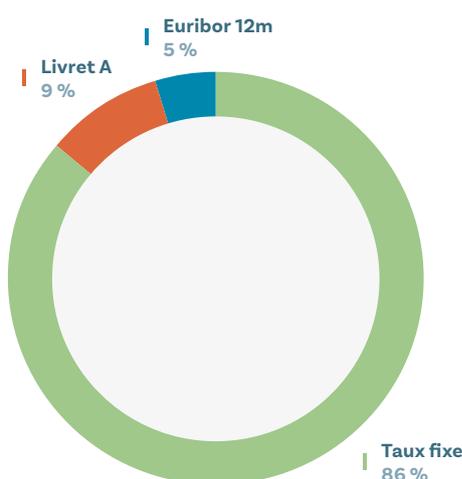
Subventions de fonctionnement versées aux associations 2024



Charges financières (Chapitre 66)

Les charges financières s'établissent à 770 k€ en section de fonctionnement, soit une forte baisse de -100 k€ compte tenu de la poursuite du désendettement de la ville en 2023.

En 2024, l'ensemble de la dette est classé en 1-A, soit la catégorie la moins risquée. De plus, seuls cinq contrats d'emprunts sont à taux variable, indexés sur le livret A.



Répartition par index
au 31/12/2023

Autres chapitres (014, 67 et 68)

Les charges exceptionnelles sont d'un montant de 17,5 k€ pour permettre de prendre en compte d'éventuels indemnités, intérêts moratoires ou régularisations comptables.

Les nouvelles provisions couvriront le risque né de recettes anciennes qui pourraient ne pas être recouvrées, soit 1 341 €.

Les atténuations de produits correspondent aux dégrèvements accordés par les services fiscaux sur demandes des contribuables pour la taxe d'habitation sur les logements vacants. L'estimation 2024 est de 140k€, basée sur le réalisé 2023 (130k€).

FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Il s'agit de l'autofinancement prévisionnel de l'exercice 2024, soit le surplus dégagé par la section de fonctionnement (recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement) afin de financer la section d'investissement.

L'autofinancement passe de 2,66 M€ en 2023 à 1,03 M€ en 2024, soit -1,6 M€ (-50,63%).

Évolution de l'autofinancement



LE BUDGET PRIMITIF 2024 : SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement (dépenses d'investissement hors remboursement du capital annuel de la dette) s'élèvent au budget 2024 à 13 320 419,37 €. Le projet d'investissement a été présenté et soumis au vote du conseil municipal le 26 janvier 2024.

Dans le cadre des délibérations cadres du mandat, les dépenses d'investissement sont réparties comme suit :

- Grands projets 2 747 251 €
- Habitat et logement 59 000 €
- Transition écologique 2 119 000 €
- Éducation, jeunesse et enfance 875 137 €
- Cohésion sociale 74 500 €

Concernant les autres thématiques du plan pluriannuel d'investissement, les enveloppes sont :

- Sport 1 404 000 €
- Patrimoine historique 1 255 000 €
- Culture 275 000 €
- Cadre de vie 322 000 €
- Voirie 1 445 000 €
- Patrimoine bâti 1 260 000 €
- Autres dépenses 1 479 612 €

À cela viendront s'ajouter les restes à réaliser 2023 d'un montant de 6,23 M€

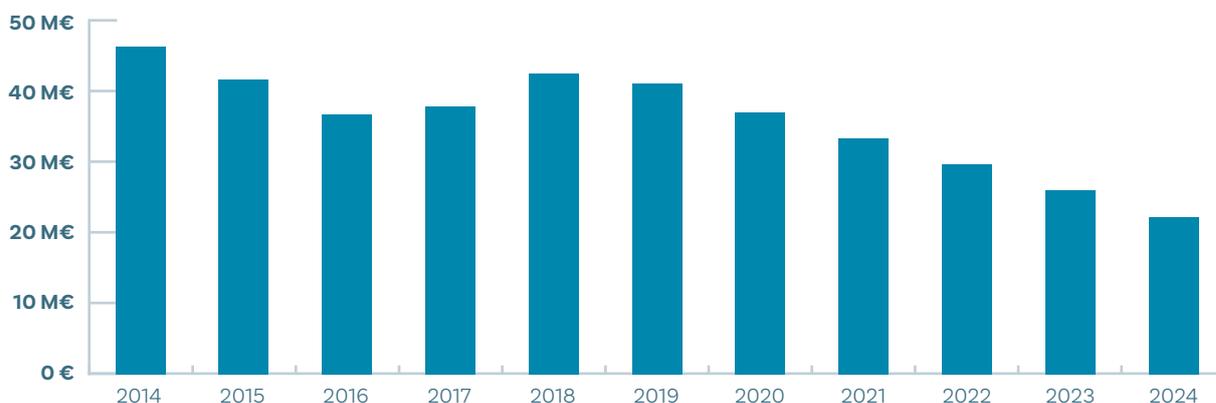
LA DETTE

Elle correspond au remboursement en capital des emprunts et avances contractés pour couvrir le besoin de financement et dont les intérêts sont payés en section de fonctionnement.

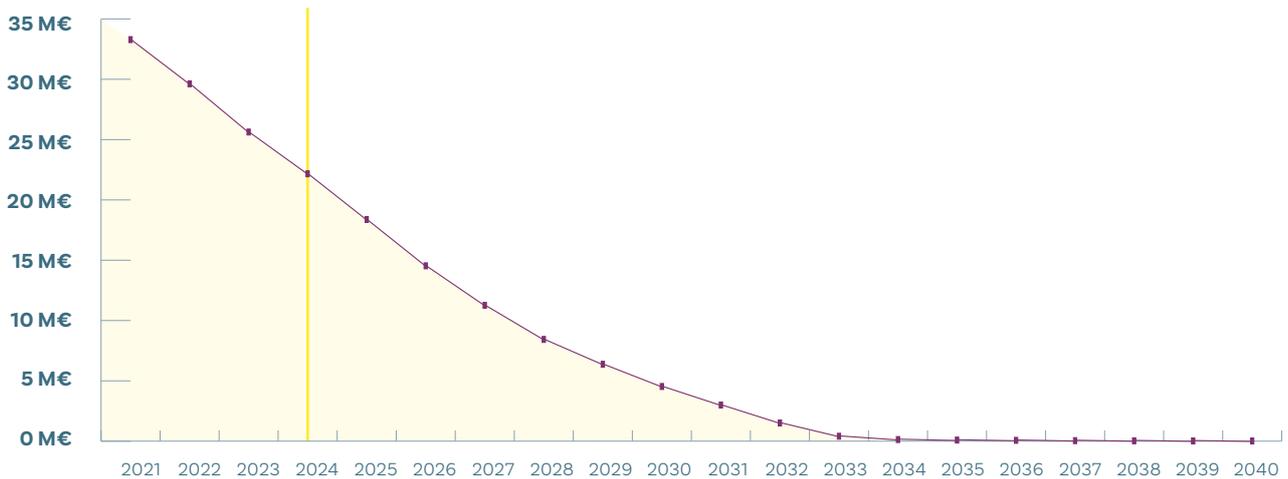
Le remboursement de la dette est stable : 3,75 M€ contre 3,71 M€ en 2023.

La dette de la ville est en baisse entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024. L'encours passe ainsi de 25,9 M€ à 22,1 M€. C'est la conséquence de l'absence de souscription de nouveaux emprunts au cours des quatre derniers exercices budgétaires.

La dette par habitant passe ainsi de 636,95 € en 2023 à 547,75 € en 2024 (moyenne de la strate 995 €/habitant).



En cours de dette au 31/12



Extinction de la dette au 31/12/23

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont de deux natures :

● **Les subventions d'équipement** : qui représentent un montant de 1 719 648 €. Il s'agit des subventions pour lesquelles la ville a reçu un acte d'information du montant de la part du financeur.

Compte tenu des dossiers en cours d'examen auprès de nos partenaires financiers, notamment en ce qui concerne la DSIL ou le fonds verts, d'autres subventions d'équipement pourraient être attribuées au cours de l'exercice budgétaire.

Les principales subventions d'équipement inscrites au BP 2024 sont :

- restauration des couvertures de l'église Notre-Dame : 178 k€,
- réaménagement du Stade Démeny : 174 k€,
- construction d'une maison de proximité : 523 k€.

S'ajoutent à cela 3,05 M€ de restes à réaliser 2023 sur les programmes en cours de réalisation.

● **Les ressources propres d'investissement** : la ville a des ressources propres d'investissement qui proviennent du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, de la taxe d'aménagement ou de la dotation départementale pour les amendes de police.

Au global, elles diminuent de -180k€ de BP à BP.

BESOIN DE FINANCEMENT

La section d'investissement conduit à un total de dépenses de 27 M€ (23,87 M€ en 2023).

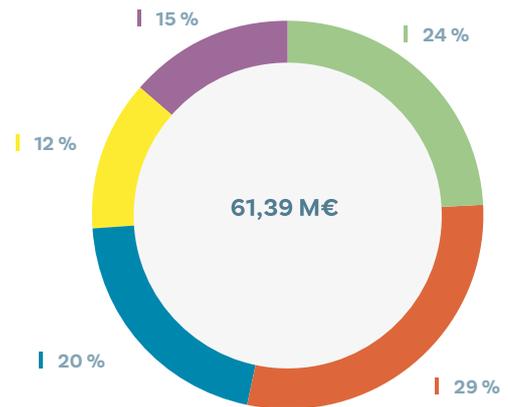
La section sera équilibrée par des recettes d'investissement à hauteur de 27 M€ nécessitant le recours à l'emprunt à hauteur de 8,27 M€.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Au-delà de la présentation des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire et de leur évolution de BP à BP, les dépenses de fonctionnement 2024 transcrivent les choix volontaristes de l'action municipale.

Répartition des dépenses de fonctionnement

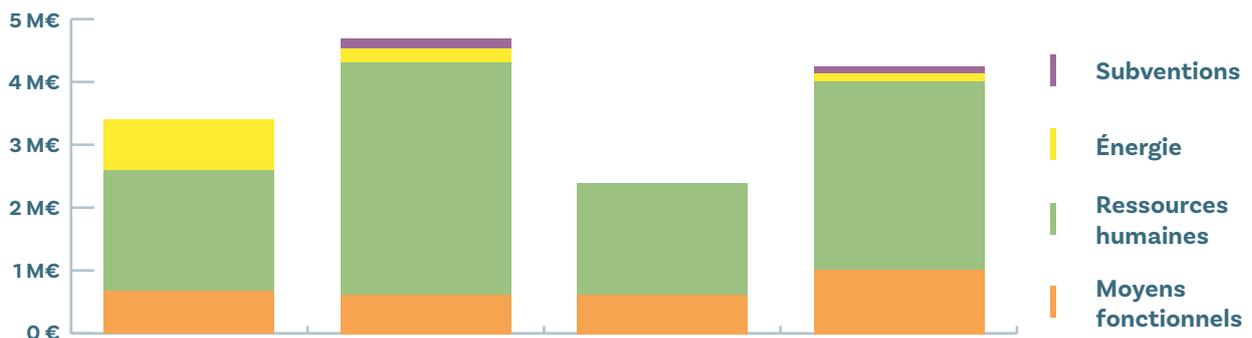
●	Cadre de vie transition écologique	14,72 M€
●	Sport culture et évènementiel	17,69 M€
●	Éducation enfance et jeunesse	12,38 M€
●	Cohésion sociale	7,46 M€
●	Moyens généraux	9,14 M€



CADRE DE VIE, TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le cadre de vie et la transition écologique du territoire de la collectivité représente un budget de 14,72 M€ réparti entre plusieurs postes :

	Moyens fonctionnels	Ressources humaines	Énergie	Subventions	Total
Voirie et sécurité de l'espace public	677 379 €	1 917 299 €	814 000 €		3 408 678 €
Voiries communales et sécurité	45 129 €	1 917 299 €	42 200 €		2 414 628 €
Éclairage public	222 250 €		771 800 €		994 050 €
Patrimoine bâti et urbain	623 444 €	3 677 890 €	224 450 €	155 500 €	4 681 284 €
Propreté urbaine	623 570 €	1 764 932 €			2 388 502 €
Jardins et cadre de vie	1 012 664 €	2 995 373 €	119 250 €	111 090 €	4 238 377 €
Total	2 937 057 €	10 355 494 €	1 157 000 €	266 590 €	14 716 841 €



VOIRIE : 3,4 M€

- 994 k€ pour l'éclairage public 9 000 points à travers le territoire,
- 500 k€ pour l'entretien des voiries, des ponts, etc.

GESTION DU PATRIMOINE ET L'AMÉNAGEMENT : 4,7 M€

- entretien du patrimoine bâti : 850 k€,
- le développement du commerce : 165 k€,
- soutien à la vie associative : 156 k€,
- aide à l'installation des commerces : 35 k€,
- aide à destination des professions médicales : 15 k€,
- boutique à l'essai : 15 k€.

PROPRETÉ URBAINE : 2,39 M€

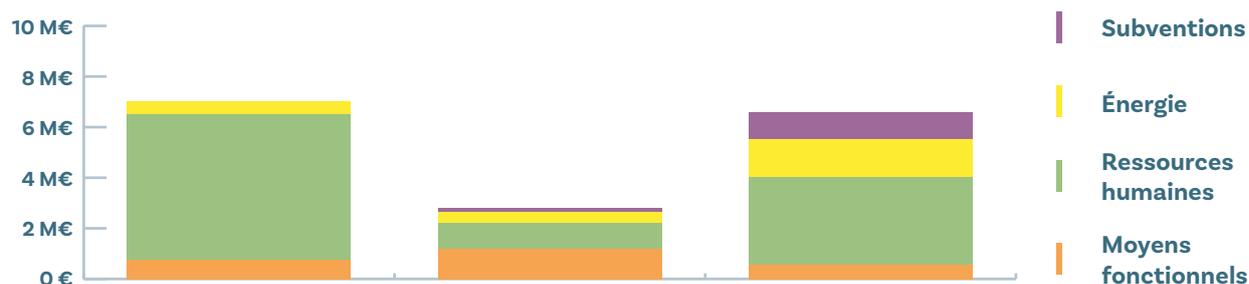
- dont 376 k€ pour la collecte et le traitement des déchets,
- dont 132 k€ au titre de la redevance spéciale versée à Douaisis agglo pour la collecte et le traitement des déchets.

CADRE DE VIE : 4,24 M€

- 624 k€ pour l'entretien des espaces verts,
- 111 k€ soutien à la vie associative,
- 82 k€ pour l'achat de plants et autres matériels horticoles,
- 68,4 k€ organisation des assises des villes et villages fleuris,
- 22 k€ pour la convention sur les espaces naturels,
- 17 k€ pour l'éco pâturage.

SPORT, CULTURE, ÉVÉNEMENTS

	Moyens fonctionnels	Ressources humaines	Énergie	Subventions	Total
Culture	759 781 €	5 731 818 €	532 100 €	1 275 017 €	8 298 716 €
Conservatoire	128 192 €	3 771 226 €	151 800 €		4 051 218 €
Bibliothèque	78 854 €	766 937 €	177 000 €		1 022 791 €
Musée	127 710 €	759 452 €	89 600 €		976 756 €
Archives	11 469 €	199 588 €	28 100 €		239 157 €
Théâtre	413 556 €	234 615 €	85 600 €		733 771 €
Subventions culturelles	0 €			1 275 017 €	1 275 017 €
Évènements et manifestations	1 186 442 €	1 053 182 €	399 400 €	180 710 €	2 819 734 €
Sports	581 129 €	3 425 675 €	1 512 520 €	1 049 320 €	6 568 644 €
	2 527 352 €	10 210 675 €	2 444 020 €	2 505 047 €	17 687 094 €



SPORT : 6,57 M€

Une part importante du budget des sports concerne l'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs proposés aux usagers :

- Entretien des piscines : 2,5 M€
- Entretien des salles et terrains de sports : 1,8 M€
- 1,05 M€ sont aussi consacrés à soutenir les clubs dans la pratique du sport,
- Parc Jacques Vernier : 690 k€,
- Au-delà, un budget de 88 k€ est ouvert pour l'organisation de manifestations.

CULTURE : 8,3 M€

En 2024, chacune des structures participe à la mise en œuvre d'une offre culturelle à destination de tous les publics.

Ainsi, on pourra retrouver :

- FIGRA, 60 k€
- Bulle d'été, (4,19 k€)
- des expositions au musée telles que « Monet-Duhem : L'impressionnisme à Douai »,
- l'exposition sur les « gravures » aux archives,
- etc.

La ville consacre également un budget de 1,28 M € pour accompagner les associations culturelles.

EVÈNEMENTS ET MANIFESTATIONS : 2,82 M€

Ce budget recouvre les crédits ouverts pour l'organisation de manifestations telles que :

- Fêtes de Gayant : 443 k€,
- Festivités d'hiver : 253 k€,
- Cirque : 99k€,
- Festivités estivales : 41 k€.

La ville soutient la vie associative pour l'organisation de divers évènements pour un montant de 181 k€.

ÉDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE

Éducation, enfance et jeunesse	Moyens fonctionnels	Ressources humaines	Énergie	Subventions	Total
	3 088 314 €	7 612 499 €	1 090 950 €	589 746 €	12 381 509 €



L'éducation, l'enfance et la jeunesse représentent un budget de 12,38 M€.

Une partie est fléchée pour la mise en œuvre dans le cadre du temps scolaire :

- Pour proposer un service de restauration scolaire : 3,6 M€,
- À destination des écoles maternelles : 2,4 M€,
- À destination des écoles primaires : 1,3 M€,
- Pour accueillir les enfants en garderie et en études surveillées : 847 k€,
- Pour développer la Cité éducative « Douai-Waziers » : 366 k€,
- Pour proposer des séjours découvertes ou classes de neige : 142 k€.

Une partie concerne le temps non-scolaire :

- Développement d'une offre d'accueil dans les centres de loisirs : 890k€,
- Développement d'une offre à destination de la jeunesse : 153k€.

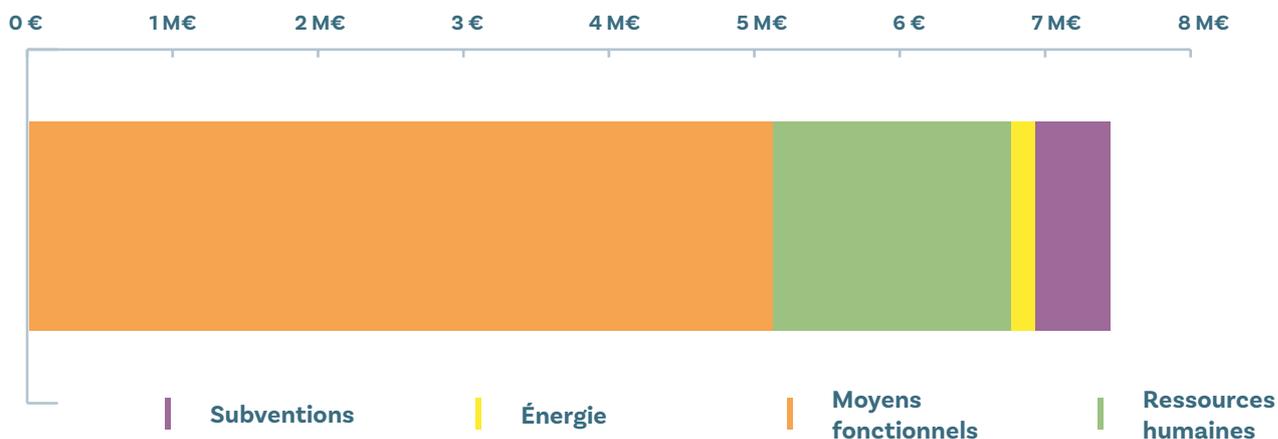
Il s'agit enfin de soutenir l'enfance via un subventionnement d'associations pour un montant de 590 k€.

COHÉSION SOCIALE

Cohésion sociale	Moyens fonctionnels	Ressources humaines	Énergie	Subventions	Total
	5 138 566 €	1 648 382 €	162 400 €	519 418 €	7 456 621 €

La cohésion sociale présente un budget de 7,46 M€ réparti en plusieurs thématique :

- Le soutien aux politiques publiques développées par le CCAS via la subvention d'équilibre versée : 4,8 M€,
- La cohésion sociale : 666 k€ via le développement de mini chantiers (36k€) et la médiation (13,5 k€),
- Le soutien à la vie associative : 519 k€,
- La politique de la ville : 74 k€,
- La démocratie locale : 23 k€.



MOYENS GÉNÉRAUX

Les moyens généraux représentent quant à eux un montant de 9,14 M€.

DRH	5 848 267 €
Intérêts de la dette	770 000,00 €
Parc automobile	500 500 €
Élus RH	471 200 €
Finances	463 480 €
Informatique	372 044 €
Affaires juridiques	366 103 €
Communication	177 615 €
Direction générale	90 160 €
Subventions	77 477 €
Marché public	4 300 €
État civil	3 230 €
	9 144 376€

Il regroupe le volet ressources humaines et les moyens nécessaires par secteurs d'activités nécessaires au fonctionnement de la collectivité :

- Le parc automobile qui regroupe l'entretien et la location de véhicule, l'achat de carburant,
- Le fonctionnement du parc informatique et la maintenance des logiciels informatiques,
- Les assurances,
- La publication Douai notre ville,
- Etc.

Ville de Douai

Direction des Finances

